
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 avril 2012 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

PRÉSENCES :

Benoit Dorais, Maire d'arrondissement
Daniel A Bélanger, conseiller de ville
Véronique Fournier, conseillère de ville
Huguette Roy, conseillère d'arrondissement
Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Érick Santana, directeur d'arrondissement
Josée Dubé, directrice – Services administratifs
Louise Richard, chef de division – Culture, sports, loisirs et développement social
Julie Nadon, chef de division - Aménagement urbain et services aux entreprises
Sébastien Lévesque, directeur - Travaux publics
Jean-Ernest Célestin, inspecteur - Service de Police
Caroline Fisette, secrétaire d'arrondissement

Le maire remercie le personnel de l'arrondissement qui accompagne les élus dans la préparation du conseil et dans les activités de tous les jours.

Il souligne la présence dans la salle de madame Lorraine Klaasen qui sera invitée à signer le livre d'or un peu plus tard dans la séance.

CA12 22 0091

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

D'amender l'ordre du jour afin d'ajouter les items suivants :

- 10.13 Résolution afin de souligner l'engagement de madame Madeleine Parent
- 20.08 Octroi d'un contrat à la compagnie A & A Démolition inc., au montant de 23 800 \$ pour effectuer la démolition du chalet de parc Ignace-Bourget, situé au 5925, avenue de Montmagny (dossier 1125277002)
- 20.09 Octroi d'un contrat à la compagnie Axper, au montant de 11 434,26\$ pour l'achat et l'installation d'un système de comptage de personnes au complexe sportif Gadbois (dossier 1125277001)
- 20.10 Contribution financière de 60 000 \$ de la firme Les Entreprises Harcon en soutien à la promotion du développement commercial du boulevard Monk pour la réalisation d'un parcours culturel d'art public (dossier 1125358011)
- 20.11 Approbation d'un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Mouvement d'Art Public et octroi d'une contribution financière de 60 000 \$ pour la réalisation d'un projet d'un parcours culturel sur le boul. Monk (dossier 1125358010)
- 20.12 Modification de la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 60 000 \$ suite à l'acceptation d'une contribution financière de la firme Les Entreprises Harcon en soutien à la promotion du développement commercial du boulevard Monk pour la réalisation d'un parcours culturel d'art public (dossier 1125358012)

De retirer les items suivants :

-40.02 Demande d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé au 5624 et 5626, rue Angers (dossier 1121228003)

-40.10 Ordonnance - Autorisation d'installation de deux enseignes sur un emplacement situé au 2740, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1121228004)

Et que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.01

Le maire indique que le dossier en 40.02 est retiré à la demande du requérant.

CA12 22 0092

Approbation des procès-verbaux des séances du 6 mars et 15 mars 2012

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux des séances tenues les 6 et 15 mars 2012, soient par les présentes approuvés tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Le maire fait la liste des dossiers qui ont été approuvés par le conseil lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement 15 mars 2012 à 19h30.

10.03 Signature du livre d'or - Lorraine Klaasen

Le maire indique que la belle musique que nous avons entendue avant le début du conseil qui nous a mis de bonne humeur, ce sont là des notes qui nous réchauffent le cœur, qui nous font voyager et nous donnent envie de danser est l'œuvre de madame Lorraine Klaasen.

C'est le mois dernier que le conseil voulait honorer une femme d'exception, afin de marquer le Mois de l'histoire des Noirs au mois de février et en même temps souligner la Journée de la femme le 8 mars. Un nom s'est rapidement imposé, comme il le disait au dernier conseil : celui de la chanteuse originaire d'Afrique du Sud et résidente du Sud-Ouest, madame Lorraine Klaasen.

Pour des circonstances heureuses, madame Klaasen n'était pas disponible le mois dernier car elle était dans son pays natal en Afrique du Sud, pour assister à un important hommage rendu à sa propre maman, Thandie Klaasen, une grande chanteuse, une véritable légende du jazz dans son pays. Madame Thandie Klaasen recevait un prix pour souligner l'ensemble de sa carrière des mains de Nelson Mandela dans le cadre du MTN South African Music.

Il nous fait donc un très grand plaisir d'accueillir madame Lorraine Klaasen ce soir pour la Signature du Livre d'or ! Au nom de tous les élus et membres de la direction de l'arrondissement, le maire souhaite la bienvenue à madame Klaasen à notre séance du conseil.

Le maire rappelle son dynamisme sur scène et son sens du spectacle qui captivent les amateurs de musiques du monde, de jazz et de musique africaine en Amérique du Nord, dans les Antilles et en Europe depuis de nombreuses années. Il souligne qu'elle s'inspire de toutes les cultures, que la diversité est une richesse qui l'inspire. Madame Klaasen chante en français, en anglais, en swahili, en zulu, en xhosa, en lingala, en grec, en hébreu et dans plusieurs dialectes africains. Il souligne aussi que ce qui est

d'autant plus fantastique, c'est qu'elle est une résidante du Sud-Ouest, où justement, des gens sont issus de nombreuses cultures et y cohabitent. Une femme du monde qui habite le Sud-Ouest !

Il fait remarquer qu'elle a présenté plusieurs spectacles chez nous au cours des dernières années, notamment à la maison de la culture Marie-Uguay, à l'église Sainte-Irénée et lors du lancement de la Politique culturelle en février dernier, au Centre culturel Georges-Vanier – la 1^{re} de l'arrondissement, mais aussi la 1^{re} de la Ville de Montréal.

Le conseil d'arrondissement félicite madame Klaasen et lui souhaite le plus grand succès pour la suite de sa carrière. Le maire invite Madame Klaasen à signer le livre d'or et à la prise de photos.

Le maire indique que la présentation se situe dans notre virage éco responsable et qu'elle permettra d'avoir toutes les informations nécessaires. Il invite les personnes intéressées à prendre le document explicatif à l'accueil. Il indique que la présentation sera suivie d'une période de questions d'une dizaine de minutes.

10.04 Présentation - Implantation de la collecte unique et axes du développement durable

Monsieur Sébastien Lévesque fait la présentation sur l'implantation de la collecte unique et sur les axes de développement durable et par la suite répond aux questions soumise.

10.05 Période de commentaires des élus

Le maire déplore la fermeture de la succursale de la SAQ à Pointe-Saint-Charles implantée en 1921. Il indique qu'il faut continuer d'espérer et à prouver que les efforts de revitalisation de nos artères portent fruits. Il indique qu'il ne faut pas oublier que l'autre succursale est toujours sous études et qu'il faut continuer à exercer des pressions.

Concernant le parc de la Seracon, il rappelle que l'acquisition, dossier inscrit à l'ordre du jour, se fait à l'intérieur des sommes prévues à nos budgets. Il souligne aussi la résolution qui sera présentée pour nommer ce parc en l'honneur de Madeleine Parent et que c'est un bel hommage à rendre à cette dame brillante qui a mené d'importantes luttes ouvrières, notamment à la Dominion Textile.

Concernant l'échangeur Turcot, il rappelle que la mobilisation est toujours là, que les gens ne font pas le deuil d'un bon projet. Il indique que plusieurs résidants sont déjà incommodés tel que nous l'anticipions par le bruit, la poussière et les nuisances par les travaux de construction des piliers qui ont débutés et que l'arrondissement continue de faire les représentations nécessaires auprès du MTQ.

La conseillère Véronique Fournier mentionne que dans la foulée de Turcot, la STM a annoncé le réaménagement de la station de métro Lionel-Groulx et qui aura des impacts sur les résidants. Elle indique que Solidarité St-Henri organise une soirée d'information au CEDA d'ici la fin avril mais qu'il n'y a pas de confirmation si la STM ira expliquer le réaménagement prévu. Elle rappelle que cette demande de tenir une assemblée d'information a été formulée à plusieurs reprises.

Concernant le dossier du 2365, rue St-Patrick qui avait été retiré de la séance du conseil spécial du 15 mars dernier, elle indique que le dossier est inscrit à l'ordre du jour de ce soir en adoption, qu'il y a un gain pour la population et que l'ensemble des éléments répondent aux préoccupations exprimées lors du Forum sur les abords du canal de Lachine et aux objectifs de développement.

Elle souligne l'attribution de 241 000\$ à divers organismes du quartier qui luttent contre la pauvreté et le décrochage scolaire et dont plusieurs représentants sont présents ce soir.

La conseillère Huguette Roy rappelle qu'avec le 1^{er} avril vient le nettoyage et elle invite les résidants à être attentifs aux heures d'interdiction de stationnement afin de permettre aux employés de faire leur travail et éviter des contraventions.

Elle indique que les sommes pour la lutte aux graffitis sont reconduites comme l'an dernier. Elle souligne les initiatives telles les murales dans les secteurs problématiques et le projet d'application d'un enduit sur les futs de lumières permet l'effacement des graffitis plus facilement par jet d'eau.

Elle rappelle les ateliers verts qui ont eu lieu le 22 mars dernier dans le cadre des Fleurons du Québec et indique que nous souhaitons cette année obtenir le 4^e fleuron mais que cela doit se faire avec l'implication de tous et aussi des industries et des commerces. Elle mentionne que dans le cadre de la campagne d'embellissement, il y aura distributions de fleurs pour les groupes prochainement et qu'il y aura une distribution pour les résidants un peu plus tard.

Elle indique que suivant l'incendie au parc Ignace-Bourget, deux dossiers sont à l'ordre du jour de ce soir, soit pour la réclamation à être fait pour plus d'un million de dollars et l'autre pour le contrat de démolition.

Elle souligne qu'un projet structurant de parcours culturel sur le boulevard Monk verra le jour et que des œuvres d'art seront installées sur différents points de l'artère commerciale contribuant à un nouveau souffle pour la revitalisation de cette artère commerciale.

Le conseiller Daniel Bélanger ajoute que la réalisation du projet d'art public sur le boulevard Monk est possible grâce à un montant versé prévu dans un accord de développement et réservé à cette fin depuis 5 ans et que ce n'est pas de l'argent qui provient des coffres de l'arrondissement.

Il indique que la grande piscine au parc Ignace-Bourget sera ouverte cet été.

Relativement à la politique d'accessibilité universelle adoptée en conseil d'arrondissement, pour lequel il reconnaît le leadership de la conseillère Huguette Roy en arrondissement et de Jocelyn Ann Campbell au comité exécutif de la ville, il indique que les élus ont reçu une formation pour les sensibiliser à développer le réflexe de l'accessibilité lors de la prise de décision. Il rappelle qu'il est important de penser au mobilier urbain en fonction des personnes vivant avec un handicap.

Il rappelle les consultations publiques de la Commission sur le développement local les 11, 12 et 24 avril prochain et que dans l'arrondissement c'est le RESO qui exerce le mandat et qui déposera son mémoire le 11 avril.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle souhaite que la STM donne des informations relativement aux réaménagements prévus à Lionel-Groulx lors de la rencontre du 26 avril prochain à 18h au CEDA mais que l'on a pas la confirmation de sa participation mais que la rencontre tiendra avec ou sans la participation de la STM.

Sur la question des taxes foncières, elle informe les personnes intéressées que le 5 avril prochain, il y aura présentation du film La Grande invasion de Martin Frigon au Cinéma du Parc et qu'il y aura discussions sur les solutions à être amenées pour éviter l'explosion des taxes foncières à Montréal. Elle souligne de plus la fête interculturelle au CEDA le 5 avril et le rassemblement du 22 avril à la place des festivals dans le cadre de la journée de la terre.

Concernant le dossier de Carpet Art-Déco, elle déplore qu'il n'y ait pas eu de discussions sur les orientations découlant du Forum sur le canal et déposé sur le site de l'arrondissement, qu'elle déplore toujours le manque de planification dans le nord de Pointe Saint-Charles qui se fait grappiller tranquillement par les projets particuliers et une vision à la pièce, notamment sur Augustin-Cantin. Elle rappelle que ce secteur industriel change de vocation et devient résidentiel et qu'elle ne sait pas quand cela a été discuté que cette zone ne soit pas conservée en zone d'emploi alors que le maire avait obtenu le consensus du conseil sur cette base. Elle indique que le développement du secteur devrait être conjugué aux moyens nécessaires pour y attirer les familles, notamment par plus d'espaces verts et à une maîtrise de la circulation sur Saint-Patrick et rappelle que celle-ci est une voie de camionnage. Elle indique qu'elle ne voit pas ce que la population gagne avec le luxe du projet proposé et comment les sommes de contribution pour le logement social seront redistribuées et comment elles seront gérées, que cela n'est pas de l'inclusion sociale.

Le maire indique que la conseillère Fournier, vice-présidente de la commission des finances, ira représenter l'arrondissement à la projection du film.

10.06 Période de questions et commentaires du public

1) Monsieur Pierre Brassard

Indique qu'il avait déjà fait une demande en 2008 pour l'installation de deux abribus à l'intersection Côte Saint-Paul et St-Ambroise. Il précise qu'il ne faudrait pas attendre un autre événement malheureux tel que celui qui est arrivé coin Montmorency et Centre où une personne a perdu la vie.

Il suggère qu'un passage soit aménagé afin de relier la rue Philippe Lalonde et la piste cyclable là où des affiches annonçant la vente de condos sont installées.

Le maire indique que l'on fera un suivi sur la question des requêtes antérieures pour les abribus. Quant à la question du passage pour la piste cyclable, il indique que l'arrondissement fera le lien avec la ville centre qui est responsable du réseau des pistes cyclables ainsi qu'avec Parc Canada.

2) Monsieur Nicolas Delisle-L'Heureux

À titre de représentant du Carrefour populaire d'éducation, il fait état de la situation dangereuse qui prévaut et le fait que l'organisme est locataire de la Commission scolaire qui n'a pas les sommes nécessaires pour l'entretien nécessaire à l'édifice. Il demande l'appui des élus et dépose des lettres à l'intention du maire et des conseillères Fournier et Thiébaud.

Le maire indique qu'il est au courant de la situation qui afflige 6 centres d'éducation populaire et que des équipes mixtes travaillent sur la situation des bâtiments. Il invite l'organisme à rester positif rappelant qu'il faut être créatif et analyser toutes les possibilités.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle appuie l'organisme et demande où il en est dans sa réflexion sur les sources de financement possibles.

3) Madame Pauline Boivin

Soulève les inquiétudes des membres du conseil d'administration et des participants au Carrefour d'éducation populaire et souhaite des pistes de solutions pour aller chercher l'aide adéquate.

Le maire indique que toutes les solutions sont sur la table et souligne l'exemple dans le centre-sud. Il indique que le conseil va analyser comment il peut appuyer l'organisme.

4) Monsieur Denis Delisle

Offre son témoignage sur le Carrefour et son apport à la communauté rappelant que l'organisme contribue au quartier.

Le maire rappelle qu'il connaît l'organisme et sa contribution au milieu.

5) Monsieur Claude Picard

Demande des informations additionnelles sur la composition de l'enduit qui facilite l'effacement des graffitis. À l'instar des villes de Sherbrooke et Blainville, il suggère qu'une réglementation soit adoptée pour forcer les promoteurs à nettoyer la boue des roues des camions qui est fortement polluée et qui pourrait se retrouver dans le fleuve. Il demande ce que les citoyens gagnent avec des projets tel celui d'Art Déco rappelant que l'on s'éloigne de la mixité sociale. Il demande des informations additionnelles sur l'entente de développement pour les terrains du CN. Il commente sur l'impact du Carrefour d'éducation sur le quartier et fait état de la contribution de l'organisme pour l'alphabétisation.

Le maire indique que l'on ne doit pas imaginer la fermeture de l'organisme et qu'il ne faut pas imaginer le pire mais que tous cherchent des solutions et que l'on va continuer à travailler dans ce sens. Sur la question de la contamination qui se retrouverait sur les roues des camions, le maire indique qu'une réglementation existe déjà et que cela relève de la direction des Travaux publics mais que l'on pourrait voir comment améliorer ce qui se fait déjà. Sur la question du fonds pour le logement social, il rappelle que les règles seront déterminées sous peu et que l'on doit viser le respect de la stratégie avec des logements sur sites lorsque c'est possible. Concernant les terrains du CN, il rappelle que nous sommes toujours en attente.

La conseillère Huguette Roy indique qu'elle communiquera avec lui à son retour de congé pour lui donner les spécifications concernant l'enduit pour faciliter l'effacement des graffitis.

CA12 22 0093

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.06

6) Monsieur Derek Robertson

Félicite le conseil pour l'élargissement du territoire couvert par BIXI. Il note cependant un manque de stationnement de vélos pour les vélos privés et suggère que des supports soient installés à côté des stations BIXI. Il encourage le comité exécutif à adopter les recommandations de la Commission des transports sur le partage du réseau cyclable. Concernant le chantier du CUSM, il soulève ses préoccupations concernant la propreté des rues et trottoirs et demande pourquoi l'accès pour le public ne pourra se faire par l'avant qui est une entrée réservée aux employés puisque les résidents devront contourner par Décarie. Il demande comment avance le projet Woonerf.

Le maire indique que les travaux au Woonerf ont débuté mardi dernier, que certains citoyens ont soulevé des préoccupations concernant la sécurité et que des vérifications seront faites à cet effet et que le budget prévu sera respecté rappelant que les travaux sont échelonnés jusqu'en 2013. Sur la question du CUSM, il indique que monsieur Cimon de son cabinet politique fera le suivi approprié.

La conseillère Véronique Fournier rappelle l'objet de la consultation sur le partage du réseau montréalais et indique qu'il a été demandé à ce que le CE prenne rapidement acte afin d'implanter rapidement les mesures proposées. Elle invite les citoyens à faire les demandes afin que notre réseau soit adéquat. Elle rappelle les mesures prises par l'arrondissement pour l'augmentation des supports à vélos sur les artères commerciales et que la STM a indiqué aussi l'augmentation du nombre de supports à vélos aux abords des stations de métro.

7) Monsieur Daniel Monière

Indique qu'il y a des travaux de rénovation sans permis coin Ste-Marguerite et Langevin.

Monsieur Stéphane Bernaquez indique que l'on fera un suivi de la problématique soulevée.

8) Monsieur Yvon Leclair

Indique que les briques tombent de l'édifice occupé par le Carrefour d'éducation populaire et que la situation l'inquiète.

Le maire rappelle que c'est par mesure de sécurité que les échafaudages ont été installés.

9) Monsieur Antoine Morneau

Suite au communiqué sur la contribution de promoteurs au logement social, il demande quelle a été la méthode de calcul utilisée pour établir le montant de la contribution et comment sera géré cet argent et s'il sera intégré au fond montréalais et si les élus vont demander une limite de temps pour l'utilisation de ces fonds.

Le maire fait mention des différents paramètres qui sont utilisés pour les calculs. Le maire rappelle que l'argent est garanti par une entente qui précise que l'argent sera versé plus tard au GRT. Le maire mentionne que ce qui est bien avec le fonds montréalais, les règles seront claires pour tous et que l'on arrivera probablement avec des règles de calculs qui s'appliqueront à tous.

La conseillère Véronique Fournier indique que toutes les préoccupations soulevées feront surement partie des dernières discussions pour la mise en place des modalités du fonds montréalais et que les questionnements soulevés font partie des enjeux que les élus porteront lors des discussions. Elle rappelle que le Sud-Ouest applique la stratégie sur tous les projets alors que ce n'est pas le cas dans tous les arrondissements. Elle mentionne qu'il doit y avoir une équité dans l'application et dans la contribution au fonds.

10) Monsieur Donald Nolet

À titre de représentant du Carrefour d'éducation populaire, il indique qu'il est conscient que le principal interlocuteur au dossier est la commission scolaire mais il indique que l'organisme s'adresse au maire pour obtenir l'appui du conseil dans leurs démarches. Il demande au maire si l'organisme obtiendra réponse à la lettre.

Le maire indique qu'il prendra connaissance de la lettre et qu'il en fera le suivi approprié.

11) Madame Candyce Follette

Soulève la problématique des graffitis dans St-Henri et demande qui en fait le suivi et s'il y a un comité de surveillance du voisinage. Elle indique que nous devons faire plus afin d'avoir un environnement sain et propre.

La conseillère Huguette Roy indique qu'elle comprend la préoccupation de la citoyenne et rappelle les actions de l'arrondissement contre le fléau des graffitis ainsi que les actions concertées en collaboration avec le poste de police du quartier et les cols bleus. Elle indique qu'elle contactera la résidente pour discuter de la question plus amplement.

CA12 22 0094**Période de questions et commentaires du public**

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.06

12) Monsieur John Burcombe

Il demande des statistiques sur le nombre de rejets suite à la contamination croisée résultant de la collecte pêle-mêle.

Le maire indique que nous n'avons pas ces données à l'arrondissement mais que nous ferons des recherches et que la direction des Travaux publics le contactera.

13) Monsieur John Bradley

Soumet ses commentaires au conseil concernant l'accessibilité des logements dans les différents projets et fait état de différentes statistiques sur les revenus et les coûts d'accessibilité à la propriété et demande si le conseil considère que le projet Carpet Art Déco rencontre les normes d'accessibilité à un prix moyen estimé à 300 000 \$ par habitation. Il questionne la marge de profit du promoteur qui était déjà propriétaire du site.

Le maire rappelle que l'engagement et les actions posées visent à en arriver à du logement décent pour tous, soit à titre de locataire ou de propriétaire. Il souligne tous les efforts mis de l'avant pour l'accessibilité au logement et rappelle que l'on se doit d'agir à l'intérieur du cadre légal existant. Il indique que malgré que le projet ne fasse pas consensus, les orientations aux abords du canal sont respectées dans l'ensemble, qu'il ne peut commenter la marge de profit du promoteur et que les élus sont des élus montréalais et qu'ils ont agis de façon responsable en permettant de préserver des centaines d'emplois pour les montréalais et en s'assurant de compensations pour la communauté de Pointe-Saint-Charles.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'il n'y a pas eu de discussions des orientations sur le canal.

14) Madame Evelyne Lemaire

Indique qu'elle a travaillé à s'approprier le processus démocratique entourant le projet Carpet Art-Déco afin de comprendre toutes les étapes, que cela a pris beaucoup de temps et que c'est un processus complexe et difficile à comprendre. Elle indique que les limites des zones sont restrictives et donne l'exemple d'une zone qui contourne un projet de logements sociaux.

Le maire rappelle que le processus est défini par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que la greffière donne toute les informations nécessaires et est disponible et qu'elle n'a pas de parti pris, qu'elle agit avec un grand respect des lois applicables à titre d'officier municipal agréé. Il rappelle que la conseillère Véronique Fournier, à titre de critique de Vision Montréal en matière d'urbanisme, a présenté le mémoire du parti à Québec et l'invite à commenter le sujet.

La conseillère Véronique Fournier indique que les zones sont prescrites par la réglementation et la loi, elle indique que lors du dépôt du mémoire, son parti a exprimé son opposition à la portion du projet de loi relatif aux zones franches qui seraient retirées tout processus de consultation. Elle rappelle que tous devons être alertes aux modifications qui seront présentées. Elle rappelle tous les mécanismes en place à l'arrondissement concernant l'information aux résidents lors des projets de modifications de la réglementation d'urbanisme et qui vont bien au-delà des exigences de la loi (feuillet porte à porte, envoi à la liste d'abonnés des informations et des avis publics, etc.).

15) Madame Natascha Alexandroff

Commente le fait que les familles désertent le Sud-Ouest et quittent Montréal. Elle demande pourquoi, puisque l'on veut de moins en moins de voiture, des stationnements souterrains sont permis dans les projets alors que cela contribue à l'augmentation des prix des condos. Elle déplore que la question du nom du parc Madeleine Parent n'ait pas été soumis au comité de toponymie et que ce comité ne siège plus, elle demande ce qu'il en advient. Elle indique que plusieurs noms étaient déjà en réserve pour la

nomenclature de rues ou parcs. Elle rappelle l'importance du comité de toponymie formé de bénévoles de l'arrondissement.

Le maire donne des informations sur le contexte entourant le choix du nom de Madeleine Parent pour le parc le long du canal et rappelle que cette résolution est le début d'une démarche.

16) Madame Blandine Charbonneau

Elle indique que dans le contexte du dossier de Carpet Art-Déco, elle a sillonné le quartier et que 90% des 30-35 personnes consultées ont exprimés leur désaccord sur le projet et que celui-ci n'est pas recevable pour la population.

17) Monsieur Guy Giasson

Soulève la problématique des démolitions sans qu'il n'y ait d'avis publics dans St-Henri indiquant que cela est une préoccupation des résidents. Il suggère d'utiliser les communiqués pour transmettre les informations afin que tous soient au courant de ce qui se passe. Il parle plus particulièrement de la démolition coin Lacasse et Saint-Jacques. Il demande aussi des informations additionnelles sur la démolition sur Ste-Émilie, entre Bourget et Turgeon qui a soulevé plusieurs questionnements des résidents. Il appuie le commentaire de madame Alexandroff concernant le comité de toponymie dont il était aussi membre.

Le maire explique la différence entre les démolitions qui font l'objet d'un comité d'étude des demandes de démolition et celles qui doivent être faite pour des raisons de sécurité. Il rappelle tous les outils qui sont mis en place en lien avec l'opération patrimoine.

Madame Julie Nadon, chef de division urbanisme, donne des informations sur les étapes entreprises et celles à venir en lien avec l'opération patrimoine.

Monsieur Stéphane Bernaquez donne des informations additionnelles sur le travail amorcé dans le cadre de l'opération patrimoine, notamment les formations pour les inspecteurs. Il donne des informations additionnelles sur le bâtiment à l'intersection Lacasse St-Jacques suivant l'incendie de novembre 2010 et que la sauvegarde des pierres a été tentée mais qu'elle avait été grandement affectée et que le bâtiment se détériorait et devenait dangereux et que c'est pour cela que la démolition a été ordonnée. Quant à l'autre bâtiment, les rapports d'ingénieurs démontraient des signes de déchirements majeurs.

La conseillère Véronique Fournier indique que la résolution adoptée en mars par la majorité des élus vise à soutenir les actions liées aux inspections et au patrimoine et que cela demande des moyens importants pour y arriver et que c'est la responsabilité de tous.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle aimerait des informations additionnelles sur ces dossiers dans son district.

La conseillère Sophie Thiébaud quitte son siège.

La conseillère Sophie Thébaut reprend son siège.

10.07 Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire indique que le rapport est déposé à l'accueil et sur le site internet de l'arrondissement.

10.08 Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire fait lecture des dossiers présentés au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

10.09 Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération

Le maire informe que le calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération est disponible à la table d'accueil.

10.10 Commentaires du public - Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1555, rue Le Caron (40.01)

Le maire fait lecture des informations requises, comme suit :

Objet

L'octroi de la dérogation mineure permettrait l'utilisation d'un revêtement de briques minces en dérogation à la réglementation d'urbanisme.

La demande

Une demande de dérogation mineure a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant le revêtement extérieur.

La dérogation mineure autoriserait, en dérogeant à l'article 90.1.6° du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest (01-280), l'utilisation d'une brique dont l'épaisseur est inférieure à 80 mm.

En vertu du règlement c.D-1 sur les dérogations mineures, la demande est conforme et répond aux conditions suivantes :

- Les dispositions sur l'apparence d'un bâtiment peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure;
- les frais exigibles ont été acquittés.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la demande est conforme.

- La nature de la demande de dérogation mineure n'est pas relative à un usage ou à la densité d'occupation du sol.
- La nature de la demande n'est pas contraire aux orientations du plan d'urbanisme.

La demande a été évaluée en fonction des critères suivants :

- L'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant puisqu'elle rendrait impossible la réalisation du projet de construction tel qu'autorisé en vertu de la résolution du Conseil d'arrondissement
- Le projet ne porte pas atteinte au droit de propriété des propriétaires d'immeubles voisins

Recommandation

Le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande de dérogation mineure.

Le maire invite les personnes intéressées à faire part de leurs commentaires aux membres du conseil, à prendre la parole.

Aucune intervention de la part du public.

10.11 Commentaires du public - Usages conditionnels - 6462, Briand (Dossier inscrit en 40.03)

Le maire fait lecture des informations requises, comme suit :

Objet

Autoriser les usages conditionnels associés à la catégorie commerciale C.1(1) pour le local situé au 6462, rue Briand, pour une superficie maximale de 100 m².

La demande

Une demande d'usages conditionnels a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant l'occupation du local localisé au 6462, rue Briand.

Contexte

Le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) a été adopté en décembre 2010 par le Conseil d'arrondissement. Ce règlement vise principalement à permettre au Conseil d'arrondissement d'autoriser un usage qui n'est pas permis par le Règlement d'urbanisme, mais qui pourrait très bien s'intégrer, à la condition qu'on exerce un contrôle adéquat de son implantation et de son exercice.

En vertu du règlement RCA10 22016 sur les usages conditionnels, la demande est conforme et répond aux conditions suivantes :

- Le local a été non conçu ni utilisé conformément à l'usage prescrit par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), soit un usage de la famille « habitation »;
- les frais exigibles ont été acquittés.

La demande a été évaluée en fonction des critères suivants :

- L'usage proposé est complémentaire et compatible avec le milieu d'insertion;
- La localisation de l'usage conditionnel à l'intérieur du terrain et à l'intérieur du bâtiment, ainsi que la localisation des accès, ne portent pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des occupants des immeubles et locaux adjacents;
- L'usage conditionnel proposé s'intègre au milieu environnant tout en respectant l'apparence extérieure de la construction;
- Le volume de la circulation des piétons et des véhicules routiers engendré par l'usage conditionnel n'est pas nuisible pour le milieu d'insertion;
- L'intensité de l'usage conditionnel, notamment en termes de superficie de plancher, de nombre d'employés, d'heures d'ouverture, de volume de clientèle et de volume de visiteurs, ne nuira pas à la quiétude du milieu environnant;
- L'implantation de l'usage conditionnel permet l'utilisation d'un espace qui peut difficilement être occupé à d'autres fins;
- L'usage est exercé sur un terrain de coin.

Recommandation

Le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande d'usage conditionnel.

Le maire invite les personnes intéressées à faire part de leurs commentaires aux membres du conseil, à prendre la parole.

Aucune intervention de la part du public.

10.12 Appels d'offres :

- Réfection de la toiture du chalet du parc Campbell-Ouest;
- Travaux de béton sur différentes rues dans le cadre du PRR 2012;
- Réaménagement du parc-école Charles-Lemoyne.

CA12 22 0095

Résolution afin de nommer un parc de l'arrondissement du Sud-Ouest en l'honneur de Madeleine Parent

Attendu que Mme Madeleine Parent a été aux premières loges des grands changements sociaux du Québec et que ses luttes auront traversé le siècle;

Attendu que Mme Parent a été une pionnière du mouvement féministe, une militante animée par les valeurs de justice sociale, de dignité, d'émancipation ayant pour objectif l'amélioration des conditions de vie des femmes de toutes origines culturelles et de toutes conditions socioéconomiques;

Attendu que sa vie durant, Mme Parent a milité pour l'amélioration des conditions de travail et défendu avec conviction les droits syndicaux, faisant entre autres preuve d'un engagement indéfectible auprès des ouvriers et ouvrières de l'industrie du textile;

Attendu qu'en 1946, elle a participé activement aux grèves des travailleurs regroupés sous la bannière des Ouvriers unis des textiles d'Amérique (OUTA) des usines d'Hochelaga, de Saint-Henri aux abords du canal de Lachine et de Valleyfield où elle fut arrêtée;

Attendu que l'engagement de Madeleine Parent est intimement lié au milieu ouvrier et à la population de Saint-Henri qui a appuyé les grévistes de la Dominion Textile et leurs familles lors du déclenchement de la grève de 1946 pour obtenir de nouveau l'accréditation syndicale et la négociation d'un premier contrat de travail, grève de 60 jours qui aura finalement permis aux employés d'obtenir la journée de travail de 8 heures;

Attendu que l'industrialisation du canal de Lachine, et la présence de la Dominion Textile (aujourd'hui le Château St-Ambroise) qui a fermé ses portes en 1966, sont des témoins de l'époque ouvrière et des luttes syndicales;

Attendu que des milliers de résidants et des familles passés et actuels des quartiers de l'arrondissement du Sud-Ouest - Pointe-Saint-Charles, Petite-Bourgogne, Griffintown, Côte- Saint-Paul, Émard et Saint-Henri - ont côtoyé le destin des travailleurs de l'usine de la Dominion Textile;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest a fait l'acquisition d'un terrain aux abords du canal de Lachine, à l'angle des rues Saint-Patrick et Atwater, pour la constitution d'un parc municipal au cSur du pôle Atwater et du lieu historique national du Canal-de-Lachine, de sorte à préserver l'accès public à ce lieu significatif;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Véronique Fournier, Daniel A Bélanger, Sophie Thiébaud, Huguette Roy

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest entame les démarches nécessaires auprès de la famille, du tuteur et du conseil de tutelle de Madeleine Parent et auprès du Comité de toponymie de la Ville de Montréal afin que ce parc porte le nom de cette grande pionnière qu'est Madeleine Parent;

Et que copie de la présente soit transmise au Conseil de la Ville de Montréal, à la Fédération des femmes du Québec, à la Fondation Léa-Roback et aux principales centrales syndicales du Québec et aux députés de l'Assemblée nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.13

CA12 22 0096

Octroi d'un contrat à « Sciage de Béton 2000 Inc.» pour le service de sciage de béton, conformément aux documents d'appel d'offre, sur une période de sept mois, et autorisation d'une dépense maximale de 75 000\$ (dossier 1120812001)

Il est proposé par Daniel A Bélanger

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat à « Sciage de Béton 2000 Inc. », pour le service de sciage de béton, avec opérateur, pour diverses interventions sur la chaussée et les trottoirs, conformément aux documents de l'appel d'offres;

D'autoriser une dépense maximale de 75 000,00 \$, dans le cadre de nos activités d'aqueduc, d'égout et du Programme de réfection routière 2012, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1120812001

CA12 22 0097

Approbation d'un protocole d'entente et octroi d'une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ aux Loisirs Saint-Henri pour l'organisation de la Fête nationale 2012 de l'arrondissement qui aura lieu le 23 juin 2012 sur la place publique au 20, avenue Atwater (dossier 1124758004)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'approuver un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et l'organisme Loisirs Saint-Henri pour l'organisation de la Fête nationale de l'arrondissement qui aura lieu le 23 juin 2012 au 20, avenue Atwater;

D'octroyer à l'organisme une contribution financière non récurrente au montant de 10 000 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1124758004

Le maire indique que d'autres subventions viendront bonifier les sommes de l'arrondissement.

CA12 22 0098

Approbation des conventions et octroi d'une contribution financière de 240 744,75 \$ pour l'année 2012 à divers organismes dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (dossier 1122817001)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les organismes énumérés ci-dessous, pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

D'octroyer à ces organismes, une contribution financière totalisant 240 744,75\$, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, payable en deux versements, soit 90% dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties ; 10 % dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur d'un rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis avant le 31 janvier 2013.

Organisme	Montant
CEDA	33 786,25 \$
ATELIER 850	26 400 \$
PRÉVENTION SUD-OUEST	6 686,25 \$
LOISIRS SAINT-HENRI	8 915,39 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE DES FEMMES ACTIVES	19 995,61 \$
MAISON DES JEUNES LA GALERIE	24 589 \$
TRAVAIL DE RUE ACTION COMMUNAUTAIRE	10 846 \$
PRÉVENTION SUD-OUEST	8 234 \$
PRO-VERT SUD-OUEST	10 000 \$
CENTRE D'AIDE À LA RÉUSSITE ET AU DÉVELOPPEMENT	19 272,25 \$
MAISON D'ENTRAIDE SAINT-PAUL/EMARD	11 834 \$
CARREFOUR D'ÉDUCATION POPULAIRE	6 198 \$
MAISON DES JEUNES DE POINTE SAINT- CHARLES	6 850 \$
COMITÉ DES DROITS SOCIAUX DU SUD- OUEST DE MONTREAL	6 763 \$
PASSERELLE	10 933 \$
MADAME PREND CONGÉ	10 334 \$

CLUB POPULAIRE DES CONSOMMATEURS DE POINTE SAINT-CHARLES	12 135 \$
FAMILLES EN ACTION	4 420 \$
PARTAGEONS L'ESPOIR	2 553 \$

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1122817001

CA12 22 0099

Approbation d'un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 6832971 Canada inc. un terrain, d'une superficie de 1 250 mètres carrés, situé à l'angle des rues Atwater et Saint-Patrick, aux fins d'aménagement d'un parc d'arrondissement, pour la somme de 1 600 000 \$ plus taxes applicables (dossier 1114962004)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 6832971 Canada inc., un terrain d'une superficie de 1 250 m², situé à l'angle des rues Atwater et Saint-Patrick, constitué du lot 4 874 700 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un parc d'arrondissement pour la somme de 1 600 000 \$ plus taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

Et d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1114962004

CA12 22 0100

Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente de 100 \$ pour le spectacle-bénéfice de L'Ancre des jeunes (dossier 1120368007)

Il est proposé par Huguette Roy

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 100 \$ pour la participation au spectacle-bénéfice de L'Ancre des jeunes;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1120368007

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par la conseillère Huguette Roy, de réunir pour fins d'études les articles 20.06 à 20.07 de l'ordre du jour.

CA12 22 0101

Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière de 600 \$ pour l'achat de deux billets pour le Gala de la Fondation Générations (dossier 1120368008)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 600 \$ pour la participation au Gala 2012 de la Fondation Générations;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1120368008

CA12 22 0102

Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente de 200 \$ pour l'achat d'un billet pour la Table de l'espoir de la Fondation Partageons l'espoir (dossier 1120368009)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 200 \$ pour l'achat d'un billet cocktail des bienfaiteurs de la Table de l'espoir 2012 de la Fondation Partageons l'espoir;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1120368009

Il est proposé par le conseiller Daniel A Bélanger, appuyé par la conseillère Huguette Roy, de réunir pour fins d'études les articles 20.08 à 20.09 de l'ordre du jour.

CA12 22 0103

Octroi d'un contrat à la compagnie A & A Démolition inc., au montant de 24 800 \$ pour effectuer la démolition du chalet de parc Ignace-Bourget, situé au 5925, avenue de Montmagny (dossier 1125277002)

Il est proposé par Daniel A Bélanger

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 24 800 \$, taxes incluses, pour effectuer la démolition du chalet de parc Ignace-Bourget, situé au 5925, avenue de Montmagny, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à la compagnie A & A Démolition inc. au montant de 24 800 \$, conformément à la soumission obtenue;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1125277002

CA12 22 0104

Octroi d'un contrat à la compagnie Axper, au montant de 11 434,26\$ pour l'achat et l'installation d'un système de comptage de personnes au complexe sportif Gadbois (dossier 1125277001)

Il est proposé par Daniel A Bélanger

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 11 434,26\$, taxes incluses, pour l'achat et l'installation du système de comptage de personnes pour le complexe sportif Gadbois situé au 5485, chemin de la Côte St-Paul, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à la compagnie Axper, soit un montant de 11 434,26\$, conformément à la soumission obtenue le 29 février 2012;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1125277001

Il est proposé par la conseillère Huguette Roy, appuyé par le conseiller Daniel A Bélanger, de réunir pour fins d'études les articles 20.10 à 20.12 de l'ordre du jour.

CA12 22 0105

Contribution financière de 60 000 \$ de la firme Les Entreprises Harcon en soutien à la promotion du développement commercial du boulevard Monk pour la réalisation d'un parcours culturel d'art public (dossier 1125358011)

Il est proposé par Huguette Roy

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

D'accepter une contribution financière de 60 000 \$ de la firme Les Entreprises Harcon en soutien à la promotion du développement commercial du boulevard Monk pour la réalisation d'un parcours culturel d'art public;

Et d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1125358011

CA12 22 0106

Approbation d'un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Mouvement d'Art Public et octroi d'une contribution financière de 60 000 \$ pour la réalisation d'un projet d'un parcours culturel sur le boul. Monk (dossier 1125358010)

Il est proposé par Huguette Roy

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

D'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Mouvement d'art public, pour la réalisation d'un projet de parcours culturel sur le boulevard Monk;

D'octroyer à l'organisme une contribution financière non récurrente de 60 000 \$ payable en trois versements, soit le 1^{er} versement de 60 % du montant à la signature, pour une somme maximale de 36 000 \$, le 2^e versement de 30 % du montant, pour une somme maximale de 18 000 \$, dans la 1^{ère} semaine de juin et le 3^e versement de 10 % du montant, pour une somme maximale de 6 000 \$, à la fin du projet;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1125358010

CA12 22 0107

Modification de la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 60 000 \$ suite à l'acceptation d'une contribution financière de la firme Les Entreprises Harcon en soutien à la promotion du développement commercial du boulevard Monk pour la réalisation d'un parcours culturel d'art public (dossier 1125358012)

Il est proposé par Huguette Roy

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

D'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 60 000 \$ de l'arrondissement afin de procéder à la promotion du développement commercial du boulevard

Monk pour la réalisation d'un parcours culturel d'art public;

D'approuver les virements de crédits de recettes et dépenses, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1125358012

CA12 22 0108

Rapport du directeur - Décisions déléguées pour la période du 1er au 29 février 2012 (dossier 1123510001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Véronique Fournier

ET RÉSOLU :

De recevoir le rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1^{er} au 29 février 2012, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil de l'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA09 22018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1123510001

CA12 22 0109

Désignation du maire suppléant pour les mois de mai, juin, juillet et août 2012 (dossier 1123510002)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Véronique Fournier

ET RÉSOLU :

De désigner la conseillère Huguette Roy comme mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de mai, juin, juillet et août 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1123510002

CA12 22 0110

Réclamation concernant la remise en état du chalet de parc Ignace-Bourget qui a été détruit totalement par un incendie criminel le 23 janvier 2012 - montant de 1 041 000 \$ (dossier 1123398001)

Il est proposé par Daniel A Bélanger

appuyé par Véronique Fournier

ET RÉSOLU :

D'autoriser la réclamation au montant de 1 041 000 \$ concernant la remise en état du chalet du parc Ignace-Bourget qui a été détruit totalement par un incendie criminel le 23 janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1123398001

CA12 22 0111

Offre de services professionnels du Service du développement et des opérations pour la réfection de la rue Laurendeau entre la rue de L'Église et la rue Galt (dossier 1124973001)

Il est proposé par Huguette Roy

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de services professionnels du Service du développement et des opérations, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la mise en oeuvre du Programme de réfection routière des rues collectrices 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1124973001

CA12 22 0112

Demande d'une dérogation mineure à l'interdiction d'utiliser un parement de brique mince - Immeuble situé au 1555, rue Le Caron (dossier 1124824004)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure à l'interdiction d'utiliser toute brique ou pierre d'une épaisseur inférieure à 80 mm prévue à l'article 90.1.6^o du règlement d'urbanisme (01-280) afin de permettre l'utilisation d'une brique mince sur la poutre extérieure du 3^e étage de l'immeuble situé au 1555, rue Le Caron, à la condition de respecter l'apparence et l'appareillage de la brique approuvés en vertu de la résolution CA11 22 0366.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1124824004

CA12 22 0113

Autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016), des usages conditionnels associés à la catégorie commerciale C.1(1) pour le local situé au 6462, rue Briand (dossier 1123823001)

Il est proposé par Daniel A Bélanger

appuyé par Véronique Fournier

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), les usages suivants, associés à la catégorie commerciale C.1(1) pour le local situé au 6462, rue Briand:

- épicerie
- fleuriste
- librairie (journaux)
- objets d'artisanat, brocante
- pharmacie
- services personnels et domestiques;
- galerie d'art
- soins personnels

La superficie d'un usage conditionnel à cet emplacement ne doit pas excéder 100 m².

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1123823001

CA12 22 0114

Adoption d'un premier projet - Projet particulier d'occupation d'un immeuble, afin d'autoriser les usages commerciaux de la catégorie C.2 dans un immeuble existant - 930, rue De Courcelle (dossier 1123823002)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 14 mars 2012;

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution autorisant l'occupation d'un bâtiment, sur le site formé des lots 1644-2 et 1644-C de la Municipalité de la paroisse de Montréal, selon les conditions énumérées ci-dessous et malgré la réglementation d'urbanisme applicable;

D'AUTORISER les usages commerciaux de la catégorie C.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest;

D'AUTORISER l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure ayant un maximum de 6 unités de stationnement;

D'AUTORISER que l'aménagement d'une aire de stationnement ne respecte pas les exigences des articles 605 et 606 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest, quant à l'obligation d'aménager une bordure, un mur, un muret ou une clôture afin de séparer l'aire de stationnement d'un dégagement;

D'EXIGER, lors du dépôt d'une demande de permis pour l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure, la réalisation d'un plan d'architecture du paysage qui maximisera la plantation de végétaux et inclura la plantation d'arbres d'un diamètre minimale de 80mm. Ce plan devra être approuvé selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

D'EXIGER que l'espace réservé aux cases de stationnement soit revêtu d'un matériau permettant l'absorption de l'eau de ruissellement par le sol;

D'EXIGER, préalablement à l'émission d'un certificat d'occupation autorisant l'usage « articles de sport et de loisirs », le dépôt d'une garantie monétaire d'un montant de 5 000 \$, afin de s'assurer de la réalisation des aménagements paysagers prévus par la présente résolution. Cette garantie devra demeurer en vigueur jusqu'à la finalisation des travaux d'aménagement paysager;

D'OBLIGER le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultants de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Et que la consultation publique requise soit tenue le 19 avril 2012 à 18h au 815, rue Bel-Air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1123823002

CA12 22 0115

Adoption - Règlement sur les tarifs (dossier 1110368032)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement sur les tarifs, qu'il soit numéroté RCA12 22005 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1110368032

CA12 22 0116

Adoption - Projet particulier de construction et d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la démolition d'un bâtiment industriel et de permettre la construction d'un bâtiment respectant une hauteur maximale prescrite de 23 m et comportant des usages résidentiels et commerciaux sur le terrain situé au 2365, rue Saint-Patrick (lot 1 380 725) (dossier 1114243019)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 23 novembre 2011;

Considérant la consultation publique tenue le 1er février 2012;

Considérant que le promoteur remettra une contribution monétaire au montant de 150 000 \$ pour la construction de logements sociaux ou communautaires;

Considérant que le promoteur cédera une partie de son terrain située dans le prolongement de la rue Roperly, décontaminée et gazonnée à ses frais, à des fins de parc à la Ville de Montréal;

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution autorisant la construction d'un bâtiment situé au 2365, rue Saint-Patrick (lot 1 380 725), selon les conditions énumérées ci-dessous et malgré la réglementation d'urbanisme applicable;

D'autoriser la démolition du bâtiment industriel existant;

D'autoriser l'usage «parc» de la catégorie E.1(1);

D'interdire les catégories d'usages I.4A et C.7A;

D'autoriser l'usage «habitation» au-dessus du niveau rez-de-chaussée;

D'autoriser l'usage «habitation» au niveau du rez-de-chaussée sur un tiers maximum de la superficie de plancher de cet étage;

D'autoriser un maximum de 145 logements;

D'autoriser, au niveau rez-de-chaussée, les usages commerciaux suivants :

- a) Restaurant/traiteur;
- b) Atelier d'artiste et d'artisan;
- c) Bureau;
- d) Centre d'activités physiques;
- e) École d'enseignement spécialisé;
- f) Galerie d'art;
- g) Épicerie;
- h) Services personnels et domestiques, sauf blanchisserie et buanderie automatique;
- l) Soins personnels;
- J) Activité communautaire ou socioculturelle.

D'autoriser, dans une suite occupée à des fins «d'atelier d'artiste et d'artisan», de «bureau», «d'école d'enseignement spécialisé» et de «soins personnels», un espace habitable d'au plus 50 % de la superficie de plancher de la suite;

D'autoriser l'aménagement d'un café-terrasse rattaché à un restaurant dans toutes les cours;

D'exiger que la superficie totale de plancher occupée à des fins de «restaurant/traiteur» ou «d'épicerie» soit d'au plus 499 m²;

D'exiger que toute suite faisant face à la rue Saint-Patrick ou toute suite adjacente à un passage permettant d'accéder au parc du canal de Lachine à partir de la rue Saint-Patrick, soit occupé par un usage commercial;

D'exiger que les établissements situés au rez-de-chaussée puissent être accessibles directement à partir de l'extérieur;

D'exiger un taux d'implantation maximal de 55 %. Est exclu du calcul du taux d'implantation, une aire de stationnement intérieure située sous le niveau rez-de-chaussée;

D'exiger que toute unité de stationnement soit aménagée dans un bâtiment, sous le niveau rez-de-chaussée;

D'autoriser une hauteur maximale de 23 mètres;

D'exiger qu'une construction hors toit respecte un retrait d'au moins une fois sa hauteur par rapport au mur latéral de l'étage qu'elle surmonte;

D'interdire toute clôture ou toute barrière empêchant le libre accès à l'ensemble du terrain, à l'exception du bâtiment;

D'exiger qu'un rapport d'expertise soit déposé par un expert en arboriculture afin d'inventorier les arbres situés à proximité de la construction projetée et de recommander des mesures visant à assurer leur protection maximale et leur remplacement s'il y a lieu;

D'exiger que les mesures identifiées dans le rapport d'expertise réalisé par un expert en arboriculture soient respectées, à moins qu'elles empêchent la construction projetée;

D'exiger que tout logement respecte les normes acoustiques et les exigences prévues à l'annexe A du sommaire décisionnel;

D'exiger qu'une aire d'entreposage extérieure et temporaire des déchets soit aménagée afin d'éviter l'obstruction du trottoir;

D'exiger que la distribution câblée (électricité, téléphone et câblodistribution) du projet soit entièrement souterraine;

D'exiger qu'aucun bâtiment ne soit implanté dans le passage identifié à l'annexe B du sommaire décisionnel, prévu dans l'axe de la rue Roperly;

D'exiger, pour une approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), que les critères d'évaluation inscrits à l'annexe C du sommaire décisionnel s'ajoutent à ceux déjà applicables au projet;

D'exiger que la superficie maximale d'une enseigne soit de 2 m² par établissement;

D'exiger que soit déposé un plan de disposition et de réutilisation des matériaux du bâtiment existant avant l'émission du permis de démolition;

D'exiger que le bâtiment soit construit selon les principes de base du programme NOVOCLIMAT;

D'exiger qu'aucun bâtiment ne soit implanté dans le passage identifié à l'annexe D du sommaire décisionnel;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Et d'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent.

VOTE

Votent en faveur: Véronique Fournier, Daniel A Bélanger, Huguette Roy

Vote contre: Sophie Thiébaud

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.06 1114243019

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle est contre pour la troisième fois car il n'y a pas eu de validation des orientations de développement des abords du canal, pas de planification d'ensemble de la zone, pas d'étude de circulation, trop de hauteurs et de stationnements.

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par le conseiller Daniel A Bélanger, de réunir pour fins d'études les articles 40.07 à 40.09 de l'ordre du jour.

CA12 22 0117

Ordonnance - Modification des secteurs et des journées des services de collectes, en vertu du Règlement sur les services de collectes (R.R.V.M., c. S-0.1.1) (dossier 1123862001)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

D'édicter l'ordonnance nécessaire pour la modification des services de collecte sur l'ensemble du territoire conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

En vertu du Règlement sur les services de collecte (R.R.V.M., c. S-0.1.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1123862001

CA12 22 0118

Ordonnances - Événements publics (dossier 1121659003)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires, selon le cas, pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel:

- Fête nationale de l'arrondissement du Sud-Ouest;

- Spring Sprint;
- Festi-Pointe;
- Journée familiale course de canards;
- Fête au centre du quartier;
- Bioblitz.

Événement	Date	Lieu
Fête nationale de l'arrondissement du Sud-Ouest	23 juin 2012 de 16h à 23h	Stationnement du Marché Atwater
Spring Sprint	2 juin 2012 de 9h à 12h	Parc Angrignon
Festi-Pointe	21 juin 2012 de 12h à 19h	Parc Le Ber
Journée familiale course de canards	19 mai 2012 de 8h à 19h	Parc Saint-Paul Rue Brisset entre champigny et Le Caron
Fête au centre du quartier	2 juin 2012 de 14h à 20h	Rue Centre, entre les rues Laprairie et Island
Bioblitz	11 mai 2012 de 9h à 12h 12 mai 2012 de 8h à 17h	Parc Angrignon

En vertu des règlements suivants:

- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531);
- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1121659003

CA12 22 0119

Ordonnance - Promotion commerciale SDC Monk 2012 (dossier 1124577003)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires, pour des activités de promotion commerciale qui se dérouleront en rue ouverte sur le boulevard Monk, entre les rues Allard et Saint-Patrick, en vertu du règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) et conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel:

Événement	Lieu	Date
Promotion commerciale juin	Boul. Monk	6 au 9 juin 2012
Promotion commerciale septembre	Boul. Monk	12 au 15 septembre 2012
Promotion commerciale octobre	Boul. Monk	10 au 13 octobre 2012

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1124577003

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par la conseillère Huguette Roy, de réunir pour fins d'études les articles 40.11 à 40.12 de l'ordre du jour.

CA12 22 0120

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 2222, rue Coleraine (dossier 1124824003)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Plasse-Racelet - Architectes, déposés et estampillés en date du 27 février 2012 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis de construction pour l'immeuble situé au 2222, rue Coleraine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1124824003

CA12 22 0121

Addenda - Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 322, rue Peel (dossier 1114824029)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Brian-Elsden-Burrows - Architectes déposés et estampillés en date du 27 février 2012 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis de transformation pour l'immeuble situé au 322, rue Peel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1114824029

70.01 Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

À 22 h 50, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

BENOIT DORAIS
Maire d'arrondissement

CAROLINE FISETTE
Secrétaire d'arrondissement